



Déclaration D'Intention

entre les villes de

Montréal (Québec) Canada
et
Monterrey (Nuevo León) Mexique

Considérant que:

- ♦ les villes de Montréal et de Monterrey reconnaissent l'intérêt mutuel, dans le nouveau contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain, d'établir des mécanismes qui faciliteront la coopération intermunicipale, le développement économique et contribueront au mieux-être de leurs citoyennes et citoyens,
- ♦ diverses rencontres, tant à Monterrey qu'à Montréal, ont permis une meilleure connaissance des communautés et l'identification des grands secteurs de coopération,
- ♦ les deux villes ont démontré un intérêt mutuel à travailler prioritairement dans les domaines du développement urbain et de la protection de l'environnement et subsidiairement dans d'autres secteurs municipaux, notamment les services et le secteur public et le développement social,
- ♦ la volonté de Montréal et de Monterrey est de développer leur coopération pour assurer leur développement économique,
- ♦ Monterrey a un accord de jumelage avec San Antonio, Texas, États-Unis, depuis 1957, et que San Antonio vient d'être choisi pour recevoir le siège de la Banque nord-américaine de développement,
- ♦ Montréal vient d'être choisi pour recevoir le siège de la Commission de coopération dans le domaine de l'environnement créée en application de l'Accord de libre-échange nord-américain.

les deux villes, prenant en compte les considérations énumérées ci-haut, reconnaissent qu'il est de leur intérêt mutuel de travailler ensemble.

À ces fins,

les villes de Montréal et de Monterrey déclarent leur intention,

1. d'organiser, au cours de l'année qui vient, une rencontre entre les maires des deux villes au cours de laquelle sera signé un protocole formal d'échanges et de coopération,
2. d'échanger des missions économiques avec l'appui des représentations gouvernementales, des bureaux, institutions, organismes et chambres de commerce et d'industrie les plus susceptibles de les aider dans l'organisation de ces missions,
3. de participer, avant la fin de septembre 1994, à une réunion avec San Antonio dans le but de jeter les bases d'un projet d'accord relatif à la coopération et à l'amitié,
4. d'étudier la faisabilité et les conditions de réalisation d'un corridor commercial destiné à faciliter et à promouvoir le développement économique. L'étude devra permettre de définir les responsabilités propres aux villes et aux autres niveaux de gouvernement,
5. de procéder à des échanges entre leurs administrations, dans des domaines de leurs compétences, en commençant par le développement urbain, le développement économique et l'environnement,
6. d'encourager les échanges académiques, technologiques et scientifiques entre les universités qui en sont responsables,
7. de faciliter les échanges culturels et sportifs entre les deux institutions concernées. Les deux institutions seront responsables de la négociation, la signature et la mise en œuvre de ces accords de coopération,
8. de se doter d'un plan de travail annuel destiné à accroître leurs liens d'amitié et de coopération qui sont leur contribution à la paix et au développement dont leurs pays ont besoin, dans le cadre de la nouvelle ère économique mondiale.

Ginette L'Heureux
Madame Ginette L'Heureux
Conseillère municipale et adjointe au maire de Montréal
chargée des affaires internationales

Benjamin Clariond
Monsieur Benjamin Clariond
Maire de Monterrey